

Plan De Gestion De La Ressource En Eau

BASSIN AMONT DU BASSIN VERSANT DE L'ARGENS DE SA SOURCE À CHATEAUVERT, Y COMPRIS SES AFFLUENTS

- 2015 (actualisé 2016) -

INTRODUCTION

1. Contexte :

Le bassin versant de l'Argens, et sa nappe alluviale en aval, ont été identifiés en situation de déséquilibre quantitatif par le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin Rhône-Méditerranée 2010-2015.

En respect de la directive cadre sur l'eau (DCE) qui prévoit que les eaux superficielles et souterraines doivent atteindre le « bon état » y compris sur l'aspect quantitatif, il était donc nécessaire de définir les volumes prélevables sur le bassin versant de l'Argens et la nappe alluviale du Bas Argens, permettant de garantir les besoins du milieu aquatique ainsi que les usages en moyenne quatre années sur cinq.

Une Etude d'Estimation des Volumes Prélevables Globaux (EEVP) a ainsi été réalisée de janvier 2012 à juillet 2013, sous pilotage de l'agence de l'Eau Rhône-Méditerranée et Corse, la DREAL Provence-Alpes-Côte d'Azur et la DDTM du Var.

Cette étude constitue une base stabilisée sur laquelle repose le constat de la situation de la ressource, des usages et des besoins du milieu. Elle détermine, notamment en période d'étiage, les volumes prélevables nets et les débits objectifs qui permettent d'assurer une gestion structurelle équilibrée de la ressource sur la base de différents scénarios de répartition des prélèvements par type d'usages et d'hypothèses d'évolution de ces usages ainsi que de réduction des prélèvements.

Les étapes de l'EEVP :

- Phase 1 : Une caractérisation du bassin versant par une reconnaissance de terrain et une analyse des données disponibles ;
- Phase 2 : Un bilan des prélèvements actuel et des besoins. Cette phase est réalisée par une analyse des données disponibles et des enquêtes auprès des usagers de l'eau ;
- Phase 3 : La quantification de la ressource disponible à l'aide d'une modélisation hydrologique ;
- Phase 4 : La détermination des débits biologiques à l'aide de la méthode ESTIMHAB ;
- Phase 5 : La détermination des volumes prélevables et des débits d'objectifs d'étiage par croisement de la ressource disponible et des besoins ;
- Phase 6 : Répartitions des volumes entre les usagers

2. Constats :

L'EEVP Argens conclut que la ressource globale naturelle est suffisante à l'échelle du bassin Argens pour respecter les objectifs de bon état écologique et la satisfaction des usages huit années sur dix. Cependant, la répartition de la ressource et des usages est inégale.

Ainsi, des sous-bassins présentent un déséquilibre certains mois de l'année entre ressource et prélèvements :

- la partie amont du bassin versant de l'Argens pour laquelle un déficit au mois d'octobre apparaît en année quinquennale sèche. L'effort de réduction du prélèvement net total requis est de 34% et ne concerne que le sous-secteur amont de ce territoire,
- le bassin versant de la Bresque pour lequel l'objectif de réduction des prélèvements est de

- 25 % à 48 %, respectivement en juillet et août,
- le bassin versant du Caramy et de l'Issole pour lequel l'objectif de réduction des prélèvements est de 30 à 35 % en été, voire 68 % pour l'Issole en période hivernale.
 - Concernant les eaux souterraines, l'étude d'estimation des volumes prélevables globaux propose des ajustements des modalités d'exploitation de la nappe de la basse vallée de l'Argens : modulation des prélèvements par période de l'année, indicateurs de suivi de la nappe et du fleuve.

3. Méthode d'élaboration du PGRE :

Le Plan de Gestion de la Ressource en Eau constitue un projet de territoire visant à assurer la gestion pérenne des ressources en eau pour limiter les conflits d'usage, sécuriser à court et moyen terme la gestion de la ressource en eau dans le contexte du changement climatique par la mise en œuvre de projets de territoire visant à améliorer la connaissance de la ressource en eau, promouvoir les économies d'eau et améliorer la qualité des milieux aquatiques tout en sécurisant l'approvisionnement.

Le PGRE est un outil qui regroupe les différentes décisions et actions de gestion quantitative sur un territoire.

Concernant le bassin versant de l'Argens, étant donné sa taille, il a été convenu d'élaborer des PGRE indépendant pour chaque sous bassin pour lequel un déficit a été mis en évidence :

- la partie amont du bassin versant de l'Argens y compris ses affluents,
- le bassin versant de la Bresque,
- le bassin versant du Caramy et de l'Issole,
- la nappe alluviale de la basse vallée de l'Argens.

Ainsi le présent document concerne le bassin versant amont de l'Argens, y compris ses affluents, de sa source à CHATEAUVERT.

Plan de Gestion de la Ressource en Eau du bassin Amont du bassin versant de l'Argens de sa source à CHATEAUVERT, y compris ses affluents

Les conclusions de l'étude ont été notifiées par courrier du 24 février 2014 à M le Préfet du Var par M le Préfet de la région Provence Alpes Côte d'azur, en ces termes :

« Les actions envisagées se déclinent de la manière suivante :

- Sur l'amont de l'Argens, une amélioration des rendements des réseaux d'alimentation en eau potable et une baisse des prélèvements par les canaux d'irrigation (besoins agricoles très imités) à partir de la fin du mois de septembre. »

I - Le PGRE et le positionnement des acteurs :

1. Moyens d'action :

La résorption des déficits en eau doit s'inscrire dans une démarche territoriale concertée dont l'objectif est d'élaborer puis mettre en œuvre un plan de gestion de la ressource en eau (PGRE) :

- ce dernier permettra d'ajuster les prélèvements globaux à un volume correspondant aux potentialités de milieu ;
- cette répartition des prélèvements entre les différents usages aura pour conséquence de limiter le recours aux mesures de gestion de crise en période de sécheresse ;
- le PGRE doit décliner les actions à mettre en œuvre par l'ensemble des usagers et acteurs du territoire pour optimiser ou réduire les prélèvements, partager, gérer et suivre la ressource et être associé à la révision des autorisations de prélèvements d'eau.

L'objectif du plan de gestion de la ressource en eau est d'atteindre le bon état quantitatif par rapport à la ressource en eau actuellement disponible sur le bassin, à supposer que cette ressource soit équivalente à l'horizon 2021.

Les usages et les besoins biologiques doivent être garantis au moins 8 années sur 10 sur l'ensemble du bassin versant.

2. Gouvernance : les instances de pilotage, de concertation et de suivi technique du PGRE

En l'absence de structure de gestion locale porteuse, la DDTM assure le rôle de coordinateur. Un comité de pilotage est constitué, qui est le siège de la concertation.

2.1. Comité de pilotage

Rôle

Élaboration et validation du plan de gestion de la ressource en eau.

Suivi de la mise en œuvre des actions inscrites dans le plan de gestion de la ressource en eau.

Composition :

- DDTM du Var,
- ONEMA,
- DREAL PACA,
- ARS,
- Agence de l'Eau Rhône Méditerranée,
- Conseil Régional PACA,
- Département du Var,
- Association des Maires du Var,
- Chambre d'agriculture du Var,
- Fédération Hydraulique 83,
- Syndicat mixte de l'Argens (SMA),
- Communes de SEILLONS-SOURCE-D'ARGENS, BRUE-AURIAC, SAINT-MAXIMIN-LA-SAINTE-BAUME, BRAS, CHÂTEAUVERT, BARJOLS, NANS-LES-PINS, ROUGIERS, PONTEVES, VARAGES, LA VERDIERE,
- COMMUNAUTÉS DE COMMUNES DE SAINTE BEAUME MONT AURELIEN, PROVENCE D'ARGENS EN VERDON ET COMTE DE PROVENCE.

Fréquence

Le comité de pilotage se réunit au minimum une fois par an.

Animation

DDTM du Var

2.2. Comité technique usage agricole

Rôle

Un comité technique a été constitué à l'initiative de la Chambre d'agriculture du Var, afin de participer à la construction du PGRE pour la partie usages agricoles :

- Organiser et faire le bilan de la concertation auprès du monde agricole.
- Construire les actions à inscrire dans le plan de gestion de la ressource en eau

Composition :

- Chambre d'agriculture du Var,
- Fédération Hydraulique 83,
- DDTM du Var,

- ONEMA,
- DREAL PACA,
- Agence de l'Eau Rhône Méditerranée,
- Présidents et gestionnaires des canaux d'irrigation : ASA, ASL, agriculteurs.

Fréquence

Le comité technique agricole se réunit autant de fois que nécessaire.

Animation

Chambre d'agriculture du Var.

2.3. Rôles et obligations réglementaires :

2.3.1 L'Etat / Police de l'eau

2.3.1.1. Autorisations de prélèvements

L'État accorde les autorisations de prélèvements et de rejets.

Les prélèvements sont exprimés en débit et en volumes. Les autorisations doivent rappeler les obligations de comptage ou de dispositifs d'évaluation appropriés permettant de gérer et de compter les volumes utilisés. Ces compteurs doivent être entretenus.

Des prescriptions complémentaires peuvent être émises si les objectifs environnementaux le nécessitent.

2.3.1.2. Débits réservés :

les débits réservés sont fixés par arrêté préfectoral au droit de chaque ouvrage, et à défaut par le code de l'environnement (article L214-18).

L'État s'assure du respect du débit réservé et réalise à cet effet des contrôles.

Le respect de ces débits réservés ne fait pas l'objet de ce PGRE. En effet, les actions et moyens prévus à ce plan, même s'ils y contribuent, ne permettent pas de garantir ces débits réservés.

Cependant le respect des débits réservés contribue à l'atteinte des objectifs de débit définis.

2.3.1.3. Gestion de crise :

L'État a pour charge la police de l'eau. Il est en particulier responsable de la gestion des périodes de crise par la mise en place de restrictions par des arrêtés préfectoraux et de leur bonne application.

Un arrêté cadre décrit la procédure de gestion de crise basée sur le croisement de plusieurs critères, dont l'atteinte de valeurs guides en eaux superficielles ou souterraines et l'application de restrictions à travers des arrêtés sécheresse.

L'État s'assure du respect des préconisations des arrêtés sécheresse.

2.3.1.4. Dispositifs de mesures et d'évaluation

L'État met à la disposition des usagers les valeurs de débit sur les points nodaux inscrits au SDAGE.

Il assure le suivi et l'entretien à sa charge des stations de mesure suivantes :

- Y5002020 L'Argens [source] à Seillons-Source-d'Argens
- Y5032010 L'Argens à CHÂTEAUVERT
- Y5005210 Le Cauron à BRAS, Pont de l'Avocado

2.3.2 Les collectivités du territoire

2.3.2.1. Connaissance patrimoniale et niveau de rendement

En application du décret n° 2012-97 du 27 janvier 2012, codifié au code général des collectivités territoriales et notamment à l'article D2224-5-1, les communes doivent avoir, depuis fin 2013 :

- un descriptif détaillé des réseaux des services publics de l'eau et de l'assainissement
- un rendement de réseau $> 70 + 0.2 \times$ Indice linéaire de consommation
- à défaut du niveau de rendement suscité, un plan d'actions pour la réduction des pertes d'eau du réseau de distribution d'eau potable.

2.3.2.2. Porté à connaissance

Les communes doivent communiquer les informations dont elles disposent sur leurs réseaux en remplissant annuellement le Rapport sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS).

Le RPQS a été créé par l'article 73 de la loi n°95-101 du 2 février 1995 relative au renforcement de la protection de l'environnement (dite loi Barnier), codifié à l'article L2224-5 du code général des collectivités territoriales. Le contenu, les modalités de présentation et les indicateurs de performance des services en est précisé aux articles D2224-1 à D2224-5.

II – État des lieux :

1. Territoire concerné:

Les masses d'eau définies par le SDAGE Rhône-Méditerranée sont concernées :

FRDR 110 (partie)	L'Argens de sa source au Caramy, l'Eau Salée incluse, l'aval du Caramy inclus
FRDR10084	Rivière le Cauron
FRDR10966	Vallon du Pont
FRDR10325	Ruisseau de Pontevès

Les communes suivantes sont incluses tout ou partie de leur territoire dans le bassin versant amont du bassin versant de l'Argens de sa source à CHATEAUVERT :

SEILLONS-SOURCE-D'ARGENS
BRUE-AURIAC
SAINT-MAXIMIN-LA-SAINTE-BAUME
BRAS
CHÂTEAUVERT
BARJOLS
NANS-LES-PINS

ROUGIERS
PONTEVES
VARAGES
LA VERDIERE

2. Les usages :

L'usage AEP représente 4,581 Mm³ par an, dont 3,890 Mm³ ayant un impact sur le débit du cours d'eau. Les pompages sont assurés quasiment exclusivement par des eaux d'origine souterraine, sous forme de captage de source ou forage dans la nappe alluviale. Sur les 16 points de prélèvement AEP dénombrés, 8 sont en lien avec la ressource en eau superficielle. Le forage de Sceaux à SAINT MAXIMIN LA SAINTE BAUME prélève à lui seul 2,4 Mm³ par an dans le karst a un impact sur ls eaux superficielles. Les prélèvements nets sont évalués à 2,2 Mm³ à l'échelle du sous bassin versant, mais cette valeur ne représente pas l'impact ponctuel sur les cours d'eau.

A l'échéance 2030, la croissance de population est estimée à 1,1 % par an, ce qui engendrerait à besoin constant une augmentation des besoins de 22 %. Cependant, dans l'hypothèse où les rendements objectifs seraient atteints (70 % en milieu rural, 75 % en zone suburbaine et 80 % en zone urbaine), les besoins en eau pourraient diminuer de façon sensible : le besoin serait alors de 2,600 Mm³ à l'échéance 2021, permettant ainsi une économie de 1 Mm³ ayant un impact sur les eaux superficielles.

Les prélèvements des forages domestiques n'ont pas été dénombrés. L'EEVP estime que ces prélèvements n'évolueront pas à l'échéance 2021, au vu des objectifs de réduction de l'étalement urbain.

Les prélèvements sont essentiellement réalisés dans les eaux superficielles pour l'irrigation et l'activité d'hydroélectricité (une micro-centrale électrique).

En 2012, les prélèvements sont au maximum de 435 l/s pour l'hydroélectricité. La totalité est restituée au cours d'eau, au terme du tronçon court-circuité.

Aucun prélèvement industriel n'est recensé. Il n'est pas envisagé de modification sur ce point.

L'irrigation se fait majoritairement sous forme gravitaire. Le prélèvement est estimé à 2,110 Mm³ par an essentiellement par les canaux d'irrigation^{10*}. Les débits prélevés par les canaux sont variables. On peut citer l'ASA des arrosants de VARAGES qui prélève environ 52 000 m³/an. Les cultures irriguées sont principalement du maraîchage, des vergers, des prairies. L'arrosage des jardins particuliers concerne environ 10 % de l'eau prélevée par les canaux. Par ailleurs, le prélèvement net utilisé par les cultures est estimé à 10 % de manière globale.

La SCP participe pour 25 % à l'eau d'irrigation, soit 95 000 m³/an, dont 25 000 m³ pour les golfs.

Les besoins pour l'irrigation à l'échéance 2021 sont estimés constant, étant donné l'évolution démographique agricole décroissante, les besoins d'irrigation en viticulture dépendants de la pluviométrie et ceux en maraîchage, filière potentiellement en croissance, mais dans proportions inconnues à ce jour.

¹⁰ A l'échelle du bassin versant de l'Argens, les restitutions des canaux ont été estimées de la manière suivantes :
- 50 % lorsque le débit entrant est de plus de 100 l/s
- 40 % lorsque le débit entrant est compris entre 20 et 100 l/s
- 20 % pour les canaux prélevant moins de 20 l/s

Au cours des mois de juillet les prélèvements nets sont évalués à 0,1 Mm³ pour l'usage AEP et à 0,2 Mm³ pour l'irrigation par canaux.

3. Les volumes prélevables :

Les principaux résultats sont présentés dans le tableau ci-dessous et correspondent au point de gestion défini dans l'étude, au point nodal du bassin versant amont, situé à CHATEAUVERT en aval de la confluence avec l'eau Salée.

Le débit objectif d'étiage (DOE) à un point de gestion correspond à la valeur de débit pour laquelle l'ensemble des usages (activités, prélèvements, rejets,...) en aval est en équilibre avec le bon fonctionnement du milieu aquatique. La valeur est déterminée à l'échelle mensuelle. Le DOE (l/s) proposé doit être utilisé comme cible.

Le débit réservé est un débit instantané évalué à parti du module (débit moyen interannuel) du cours d'eau au droit du prélèvement réglementaire. Ce débit doit être remplacé par le débit biologique lorsqu'une étude particulière a été faite et que ce dernier est supérieur au débit réservé précédemment défini.

Le débit de crise (DCR) est le débit minimum au-deçà duquel des atteintes à la vie biologique sont notables. Le débit d'objectif de crise (DOC) ne doit pas être atteint.

L'analyse comparative des prélèvements mensuels au regard de la disponibilité de la ressource en eau montre pour le sous bassin versant amont un équilibre en septembre et un déficit de 0,130 Mm³ en octobre en année moyenne.

A l'échéance 2030, en tenant compte des évolutions des besoins AEP, ce bassin versant deviendrait déficitaire dès le mois de septembre : - 0,050 Mm³ et le déficit en octobre s'élèverait à 0,180 Mm³.

Enfin, dans l'hypothèse d'un changement climatique entraînant en 2030, une réduction de l'eau disponible de 10 % et des besoins d'irrigation augmentés de 10 %, les objectifs de réduction de consommation d'eau s'élèvent à moins 47 % en septembre et moins 81 % en octobre.

Dans cette dernière hypothèse, il y aurait nécessité de réduire les prélèvements AEP de 65 %, alors que la seule fermeture des canaux en automne auraient un impact fort dans les deux premières situations.

Étant donné les délais pour monter et réaliser des projets, et au vu des objectifs réglementaires, il est nécessaire de prévoir d'ores et déjà tous moyens de réduction des prélèvements en eau.

Objectifs de réduction	Scénarios envisageables / pistes d'actions
A rendements AEP constants septembre - 47 %	Si on maintient l'AEP, cela implique une réduction des prélèvements pour l'irrigation de 87 %, soit une amélioration du rendement de 7 à 52 %
A rendements AEP améliorés septembre - 26 %	Avec les rendements AEP améliorés (70%), la réduction des prélèvements pour l'irrigation n'est plus que de 34 %, soit une amélioration du rendement de 7 à 10 %
A rendements AEP constants octobre – 81 %	La réduction nécessaire est très importante et impliquerait non seulement la fermeture des canaux mais également la réduction de l'AEP de 65 %
A rendements AEP améliorés octobre – 70 %	La fermeture des canaux est suffisante, il n'est pas nécessaire de réduire le prélèvement net AEP

Caractéristiques du territoire		ARGENS 1			
Données TRONCONS		AEP	agricole	industriel	total ARGENS
Volumes prélevés annuels totaux nets (en milliers de m3) *		2 197	2 110		4 307
Volumes prélevés nets (en milliers de m3) en période d'été : octobre pour Argens 1 et juillet à septembre ou octobre pour les autres tronçons		197	187		384
Volumes prélevés par mois (en milliers de m3)	juillet				
	août				
	septembre				
	octobre	197	187		384
Volumes prélevables totaux nets (en milliers de m3) en période d'été : octobre pour Argens 1 et juillet à septembre ou octobre pour les autres tronçons					255 (34%)
Volumes prélevables par mois d'été et (% de réduction par rapport aux volumes prélevés) volume exprimé en milliers de m3	juillet				
	août				
	septembre				
	octobre				255 (34%)
Points de référence (eau de surface)		Station ARGENS 1 (Chateauvert)			
QMNA5 naturel (l/s)		720			
QMNA5 influencé par les prélèvements actuels (l/s)		540			
1/10 du module naturel (l/s)		270			
Débit biologique (l/s) au point de fermeture		540			
DOE (l/s) par mois d'été	juillet	860			
	août	690			
	septembre	540			
	octobre	540			
Points de référence (eau souterraine)		/			
NPA (m NGF) à présenter par mois d'été (juin-septembre) si l'étude les fournit		/			
NPCR (m NGF) à présenter par mois d'été (juin-septembre) si l'étude les fournit		/			

Actions prévues pour atteindre l'objectif de bon état quantitatif :

Les trois usages concernés par l'étude de détermination des volumes prélevables sont l'hydroélectricité, l'irrigation agricole et l'eau potable.

Au niveau de l'eau potable :

1. des prélèvements sur source, notamment celle du fleuve Argens sont impactants. La recherche de ressources alternatives permettrait de réduire l'impact sur la ressource superficielle.
2. le rendement minimum de 70 % n'est pas atteint partout. Les efforts à mener sont de l'ordre de la responsabilisation des gestionnaires d'ouvrages pour engager le renouvellement et l'entretien des réseaux, de la protection de la ressource sensible en période d'étiage et de la sensibilisation des consommateurs. A noter que l'objectif doit être de 80 % pour mobiliser une aide au titre de la DETR.

Au niveau agricole, l'impact est marqué en fin de période d'étiage. Il est attendu une baisse des prélèvements par les canaux d'irrigation à partir de la fin du mois de septembre, à une période où les besoins agricoles diminuent globalement.

Secteur hydroélectrique

Action 1 : Augmenter le débit réservé

Une microcentrale hydroélectrique sur le cours d'eau le Fauvery, affluent de l'eau salée, est en fonctionnement depuis 1981. Le débit réservé correspond au dixième du débit entrant, et l'installation fonctionne par éclusées.

Lors du renouvellement de l'autorisation intervenue en 2015, le débit réservé a été doublé afin de tenir compte des infiltrations naturelles le long de la partie court-circuitée du cours d'eau le Fauvery, et le fonctionnement au fil de l'eau est seul retenu.

Ainsi les variations du débit en aval de la restitution ne pourront plus dépasser les 10 l/s.

De plus, le fonctionnement de l'usine est interdit du 15 juin au 15 septembre.

DESCRIPTION :

L'arrêté préfectoral autorisant le fonctionnement de la micro-centrale pour les 40 années à venir prévoit :

- le doublement du débit réservé,
- le fonctionnement au fil de l'eau au lieu d'un fonctionnement par éclusées,
- la fermeture de la micro-centrale pendant la période estivale

LOCALISATION	Commune de Barjols, au lieu dit les Carmes		
VOLUME D'EAU	Sans objet X	Économisé	Substitué
NIVEAU D'IMPACT ATTENDU	Faible	Moyen	Fort X sur le tronçon court-circuité
COUT ESTIMATIF	10 k € TTC	/exploitant	
ACTEURS PRESENTIS	Maître d'ouvrage potentiel : exploitant de la micro-centrale Partenaires potentiels : DDTM83, CD83 Financeurs potentiels : sans objet		

CALENDRIER PREVISIONNEL ET DETAIL ESTIMATIF DES COUTS ET DU TEMPS :

Année		2015	2016	2017
Type d'action	Ap d'autorisation	Etat		
	Respect des prescriptions	Exploitant	Exploitant	Exploitant
Coût estimatif en k€ TTC				
Temps estimatif (en jours par an)	Etat	5 j	2 j	2 j
	Exploitant	Mise en œuvre des prescriptions et Surveillance quotidienne	Surveillance quotidienne	Surveillance quotidienne

Action 2 : Améliorer la connaissance des réseaux

Parmi les communes présentes sur le bassin versant Amont de l'Argens et sur la base d'une analyse faite au 1er janvier 2015, le bilan et l'état d'avancement des Schémas Directeurs d'Alimentation en Eau Potable (SDAEP) donnent :

Commune	SDAEP complet	SDAEP en cours	RPQS
SIANOV	non	non	
SEILLONS-SOURCE-D'ARGENS	2009	non	2009
BRUE-AURIAC	2009	non	2009
SAINT-MAXIMIN-LA-SAINTE-BAUME	2005	non	
BRAS	2012	non	2009
CHÂTEAUVERT	non	non	2009
BARJOLS	2008	non	2008
NANS-LES-PINS	2010	non	
ROUGIERS	2007	non	
PONTEVES	2008	non	2009
TAVERNES	2010	non	
VARAGES SIANOV	2011	En cours	
LA VERDIERE SIANOV	Absence de prélèvement impactant le bassin versant de l'Argens		

DESCRIPTION :

Dans le cadre du plan de gestion de la ressource en eau, une attention particulière est donnée aux communes qui n'ont pas encore réalisé leur schéma directeur d'alimentation de l'eau potable.

Toutes les communes, même les plus petites, doivent acquérir un minimum de connaissance de leurs réseaux AEP. Pour cela, elles doivent compléter SISPEA (Système d'information sur les services publics d'eau et d'assainissement) qui leur permettra d'éditer, chaque année, le RPQS (Rapport sur le prix et la qualité du service). En se comparant aux autres collectivités, un effort supplémentaire des élus et gestionnaires est attendu. En ayant ensuite une meilleure connaissance de la situation locale, des actions plus ciblées et adaptées pourraient être proposées à travers des schémas AEP.

L'objectif est que toutes les communes du bassin versant éditent leur RPQS via SISPEA d'ici 2017.

LOCALISATION	Toutes les communes du bassin versant		
VOLUME D'EAU	Sans objet X	Économisé	Substitué
NIVEAU D'IMPACT ATTENDU	Faible X	Moyen	Fort
COUT ESTIMATIF	< 10 k € TTC	/commune	
ACTEURS PRESENTIS	Maître d'ouvrage potentiel : communes Partenaires potentiels : gestionnaires des réseaux, AMV83, CD83 Financeurs potentiels : AERMC, CD83		

CALENDRIER PREVISIONNEL ET DETAIL ESTIMATIF DES COUTS ET DU TEMPS :

Année		2015	2016	2017
Type d'action	Renseigner SISPEA et guide à destination des communes	Saisir les données existantes et si possible, former les agents en local à la saisie SISPEA	Rédiger un guide à destination des communes sur leurs obligations en matière de gestion quantitative de la ressource	Avoir des RPQS renseignés sur toutes les communes du bassin versant
	SDAEP	- Mise à jour des SDAEP vieillissants - Poursuite des SDAEP en cours - Rencontre des communes sans SDAEP / AMV 83/SPLID83	- Mise à jour des SDAEP vieillissants - Réalisation des SDAEP pour communes qui n'en disposent pas / AMV 83/SPLID83	- Mise à jour des SDAEP vieillissants - Réalisation des SDAEP pour communes qui n'en disposent pas / AMV 83/SPLID83
Coût estimatif en k€ TTC	Renseigner SISPEA et guide à destination des communes			
	SDAEP	Mise à jour des SDAEP : entre 2 et 5 k€ / commune	- Mise à jour des SDAEP : entre 2 et 5 k€ / commune - Réalisation SDAEP : entre 5 et 10 k€ / commune	- Mise à jour des SDAEP : entre 2 et 5 k€ / commune - Réalisation SDAEP : entre 5 et 10 k€ / commune
Temps estimatif (en jours par an)	Renseigner SISPEA et guide à destination des communes	5 j / commune	10 j / commune	
	SDAEP	5 à 10 j / commune	5 à 10 j / commune	5 à 10 j / commune

A partir des données des RPQS, les communes devront évaluer le coût des travaux pour améliorer les rendements au regard des gains attendus pour les milieux.

Action 3 : Améliorer les rendements des réseaux AEP

DESCRIPTION : Toutes les collectivités du bassin versant ne sont pas en conformité avec le décret n°2012-97 du 27 janvier 2012. Cette action doit permettre de réduire les prélèvements en AEP.

Les pertes sur l'ensemble du bassin versant de l'Argens sont évaluées à près de 10 Mm³ par an, le rendement moyen des réseaux étant estimé à 67%. Or les objectifs du Grenelle de l'environnement, codifiés, sont un rendement au moins égal à 85 % ou 65% + 0,2 x ILC (Indice Linéaire de Consommation) pour les communes rurales.



En 2009, 7 collectivités étaient à l'origine de 50 % du volume total des pertes, avec un rendement moyen autour de 50 %.

Cette valeur est toutefois à relativiser : sont comptabilisées en pertes, toutes les utilisations d'eau sans compteur. Le fait d'équiper en moyen de comptage les fontaines permet d'augmenter sensiblement l'ILP ou Indice Linéaire de Perte (cas de la commune de Barjols). Ainsi, sur les communes ou réseaux les plus importants du territoire et dont les rendements sont connus et inférieurs aux objectifs du Grenelle de l'environnement, il a d'ores et déjà été identifié un certain nombre de projets d'importance.

Les ILP sont supérieurs à 15 m³/jour/km pour 11 collectivités de l'ensemble du bassin versant de l'Argens sont à l'origine de 40 % des pertes, dont faisaient partie en 2009 les communes de BARJOLS, SAINT MAXIMIN LA SAINTE BAUME, VARAGES.

Réseau AEP	Nombre d'abonnés (moy 2,2 habitants par abonné)	Rendement primaire %	ILP (m ³ /j/km)	Volume brut prélevé (m ³ /an)		Gain potentiel en passant à 70 % de rendement (m ³ /an)	Gain potentiel brut sur la période concernée par le PGRE (m ³)
				Impact sur la ressource	PM prélèvement total		
SEILLONS-SOURCE-D'ARGENS	778	63		246051		17224	
BRUE-AURIAC	485	74		113539			
SAINTE-MAXIMIN-LA-SAINTE-BAUME	7300	67,6	20,23	2585457		62051	
BRAS	970	66,8		164353		5259	
CHÂTEAUVERT	69	63,9		11963		730	
BARJOLS	2314	67,6		656629		15759	
NANS-LES-PINS	2000	71,4		548826			
ROUGIERS	677	69,1		144908		1304	
PONTEVES	395	67,1		65001		1885	
TAVERNES	749	66,9		34000	121345	3762	
VARAGES (PARTIE BV)	794	69,0	15,77	160583		1606	
					222806		

TOTAUX	14531 + 2000 +1061	68 %		4791883		109578	
---------------	-------------------------------	-------------	--	----------------	--	---------------	--

	Données de 2014
	Données de 2013
	Données de 2012
	Données de 2011
	Données de 2009

Les communes du SIANOV sont : ARTIGUES ESPARRON, GINASSERVIS, **LA VERDIÈRE**, RIANS, SAINT-JULIEN, SAINT-MARTIN, **VARAGES**.

En relation avec l'action 2 du présent PGRE, une meilleure connaissance des réseaux du territoire permettra d'avancer sur une planification potentielle de travaux nécessaires avec les communes concernées.

LOCALISATION	Communes du bassin versant dont le rendement des réseaux AEP est inférieur aux objectifs Grenelle		
VOLUME D'EAU	Sans objet	Économisé X	Substitué
NIVEAU D'IMPACT ATTENDU	Faible	Moyen	Fort X
COUT ESTIMATIF	> 10 000 k €	TTC	
ACTEURS PRESENTIS	Maître d'ouvrage potentiel : communes et syndicats des eaux Partenaires potentiels : gestionnaires des réseaux, CD83 Financeurs potentiels : AERMC, CD83		

CALENDRIER PREVISIONNEL ET DETAIL ESTIMATIF DES COUTS ET DU TEMPS :

Année		2015	2016	2017
Type d'action exemples	Commune de BRAS	Renouvellement de canalisations et de vannes défectueuses, amélioration du maillage des ouvrages de distribution, rajout d'un compteur de sectorisation		
	Commune de VARAGES	Rénovation de 800 ml de réseau acquisition d'un détecteur de fuite	2200 ml (bd Giono)	
Coût estimatif en k€ TTC	Commune de BRAS	200 K€		

	Commune de VARAGES	200 K€	131 k€	
--	-----------------------	--------	--------	--

Les économies d'eau par le colmatage de fuites peut être très important. Cependant, le coût des travaux de réfection des canalisations est élevé : 150 à 300 € par mètre linéaire, ce qui nécessite une programmation dans le budget des communes. Une aide financière maximale est nécessaire pour les communes de ce bassin versant.

Action 4 : Diversifier les ressources en eau

DESCRIPTION : Des sources sont captées pour l'alimentation en eau potable, notamment celle du fleuve Argens. La mise en œuvre d'autres sites de prélèvement, notamment en eau souterraine, permettrait d'alléger la pression sur les eaux superficielles en utilisant une ressource tampon ou par mobilisation des ressources de la SCP. L'objectif est de mobiliser des ressources n'impactant pas sur le débit des cours d'eau par substitution par des ressources déconnectées du système superficiel.

Commune	Origine des prélèvements AEP	Caractéristiques	DUP
SEILLONS-SOURCE-D'ARGENS	La source d'Argens		16/07/1996
BRUE-AURIAC	Source d'Argens Forage de Seiguiranne	Mise en service 2016	16/07/1996 DUP 24/09/2015
SAINT-MAXIMIN-LA-SAINTE-BAUME	Captage des Sceaux	2,4 Mm ³ en 2009	
BRAS	Forages sainte Aquile		21/11/1991
CHÂTEAUVERT			
BARJOLS	Source les Paluds		25/10/1990
NANS-LES-PINS	Source de l'Alaman	SI Sainte Baume SCP en complément	20/10/1998
PONTEVES	Source du Pavillon		
VARAGES	Source La Foux	SIANOV	21/07/1995

LOCALISATION

Communes du bassin versant

VOLUME D'EAU

Sans objet Économisé Substitué X

NIVEAU D'IMPACT ATTENDU

Faible Moyen Fort X

COUT ESTIMATIF

> 20 k € TTC

ACTEURS PRESENTIS

Maître d'ouvrage potentiel : communes et syndicats des eaux
Partenaires potentiels : gestionnaires des réseaux, CD83
Financeurs potentiels : AERMC, CD83

CALENDRIER PREVISIONNEL ET DETAIL ESTIMATIF DES COUTS ET DU TEMPS :

Année		2015	2016	2017
Type d'action	Mise en exploitation de nouveaux forages visant à substituer la pression sur la ressource Argens	Forage du Bois de SEGUIRANE, commune de BRUE-AURIAC ; Recherche en cours à SEILLONS SOURCE D'ARGENS	BRAS BARJOLS NANS LES PINS	
Coût estimatif en k€ TTC	BRUE- AURIAC		120 K€	

Action 5 : Gestion à l'échelle supra-communale

DESCRIPTION : La gestion des réseaux AEP est majoritairement réalisée au niveau communal pour les communes de tête du bassin versant. Une réflexion devra être conduite pour que la gestion des réseaux soit transférée à une échelle supra-communale. Une étude devra être menée dans le cadre du transfert de compétences (loi Notre), par exemple au niveau des communautés de communes ou sous forme de syndicats intercommunaux. L'un des objectifs est la gestion intermensuelle des prélèvements au niveau de la source de l'Argens.

LOCALISATION	Les communes du bassin versant hors SIANOV		
VOLUME D'EAU	Sans objet	Économisé	Substitué X
NIVEAU D'IMPACT ATTENDU	Faible	Moyen	Fort X
COÛT ESTIMATIF	20 k €	TTC	
ACTEURS PRESENTIS	Maître d'ouvrage potentiel : communes, communautés de communes Partenaires potentiels : AMV83, CD83, gestionnaires des réseaux, Financeurs potentiels : AERMC.		

CALENDRIER PREVISIONNEL ET DETAIL ESTIMATIF DES COÛTS ET DU TEMPS :

Année	2015	2016	2017
Type d'action		Étude pour une gestion supra communale	Transfert de compétence, suivi juridique, création structures,...
Coût estimatif en k€ TTC		50 k€	
Temps estimatif (en jours par an)			30j

Action 6 : Sensibiliser les usagers AEP

DESCRIPTION : Sensibiliser les communes et la population permanente et estivale aux économies d'eau à faire sur le territoire.

Un guide sera établi à destination des usagers, qui pourra être distribué par diverses voies :

- distribution de dépliants lors de manifestation,
- insertion dans les publications communales,
-
- les sites internet des collectivités territoriales
- le site internet de la préfecture
- le site de la chambre d'agriculture.

Les messages concrets les plus efficaces concernent :

- l'incitation à la récupération de l'eau de pluie pour des usages non potables,
- le remplissage des piscines avant le 1^{er} juin,
- l'incitation aux piscines semi-collectives.

LOCALISATION	Communes du bassin versant		
VOLUME D'EAU	Sans objet	Économisé X	Substitué
NIVEAU D'IMPACT ATTENDU	Faible	Moyen X	Fort
COUT ESTIMATIF	10 k €	TTC	
ACTEURS PRESENTIS	Maître d'ouvrage potentiel : communes et communautés de communes Partenaires potentiels : gestionnaires des réseaux, CD83 Financeurs potentiels : AERMC,		

CALENDRIER PREVISIONNEL ET DETAIL ESTIMATIF DES COUTS ET DU TEMPS :

Année		2015	2016	2017
Type d'action et maître d'ouvrage	Sensibilisation sur la réglementation	DDTM 83 et Agence de l'Eau sur l'évolution de la réglementation		DDTM 83 sur l'évolution de la réglementation et atteinte des résultats fixés au PGRE
	Information sur les redevances de l'Agence de l'Eau	Agence de l'Eau : information sur le calcul des redevances		
	Sensibilisation des usagers sur les économies d'eau		Gestionnaire de réseaux : sensibilisation avec le courrier d'envoi des factures	CD83 : Conception d'une plaquette d'information
	Informations générales	Etat, AMV83, CD83 : Réunions d'information	Etat, AMV83, CD83 : Réunions d'information	CD83 : Élaboration d'un guide destiné aux communes sur leurs obligations en matière de gestion quantitative de ressource en eau
Coût estimatif en k€ TTC	Sensibilisation des usagers sur les économies d'eau	10 j	10 j	
	Guide pour les communes	10 k€		
Temps estimatif (en jours par an)	Sensibilisation sur la réglementation	5 j		5 j
	Information sur les redevances de l'Agence de l'Eau	5 j		

Secteur usages agricoles

Sur le secteur, des canaux anciens existent. Certains ne sont plus utilisés, sont devenus poreux et comporte des points de fuite, d'autres sont utilisés notamment pour l'irrigation agricole. On compte peu de prélèvements direct dans les cours d'eau (aucun n'a été repéré lors de l'EEVP).

Action 7 : Approfondir la connaissance des prélèvements par canaux

DESCRIPTION :

Sur la base des ouvrages hydrauliques déjà pré-identifiés (enquête DDTM – 2014), il s'agira d'approfondir et de porter à connaissance les données sur les prises d'eau des canaux d'irrigation. Une synthèse des informations portant en particulier sur la gouvernance actuelle des canaux, l'estimation des débits prélevés et leur rôle patrimonial et environnemental sera établie.

Cette analyse donnera lieu à une classification des canaux permettant de prioriser les interventions sur les ouvrages pour la mise en œuvre des mesures de gestion (comptage, régulation, modernisation, fermeture).

En parallèle, des actions de sensibilisation à la mise en place et à l'utilisation de dispositifs de mesures et moyens d'évaluation des prélèvements seront menées à destination des irrigants afin de contribuer à une meilleure gestion de l'eau.

Les fiches de synthèse et la mise en conformité des outils de mesure devront être établies avant la fin de l'année 2016.

LOCALISATION

Communes du bassin versant

VOLUME D'EAU

Sans objet Économisé X Substitué

NIVEAU D'IMPACT ATTENDU

Faible Moyen X Fort

COUT ESTIMATIF

< 10 k € TTC

ACTEURS PRESENTIS

Maîtres d'ouvrages potentiels : Associations Syndicales et propriétaires des canaux, FH 83, CDA83
Partenaires potentiels : AERMC, CD83, Ardepi, Collectivités locales
Financeurs potentiels : AERMC, CR PACA, CD83

CALENDRIER PREVISIONNEL ET DETAIL ESTIMATIF DES COUTS ET DU TEMPS :

Année		2015	2016	2017
Type d'action et maître d'ouvrage	Analyse de données, entretiens gestionnaires et propriétaires	Chambre d'agriculture 83		
	Concertation sur la mise en place des mesures de gestion des ouvrages	Chambre d'agriculture 83 ; FH83		
	Sensibilisation, formation des usagers agricoles aux outils de mesures	Chambre d'agriculture 83 ; FH83 + Ardepi		
	Information sur les redondances de l'Agence de l'Eau	Chambre d'agriculture 83 ; FH83 ; Agence de l'Eau		
	Mise en place d'outils de mesures	ASP ; propriétaires individuels de canaux ; FH83	ASP ; propriétaires individuels de canaux ; FH83	
Coût estimatif en k€ TTC	Animation	2 500,00 €		
	Prestation externe (dispositifs de mesures prélèvements)	de 1 000 à 1500 € / structure (échelle comprise)	de 1 000 à 1500 € / structure (échelle comprise)	
	Investissements (travaux d'aménagements des prises)	X	X	
Temps estimatif (en jours par an)	Animation	4 j		
	Prestation externe	1 j / structure	1 jr / structure	

Action 8 : Accompagner la révision des débits réservés au droit des ouvrages de prélèvement et le suivi des débits de gestion

DESCRIPTION :

Information des usagers agricoles sur la réglementation (canaux en activité).

Définition concertée des débits réservés à l'échelle du sous bassin et aide aux irrigants à la mise en place de moyens de contrôle des débits laissés au cours d'eau.

Prise en compte des objectifs de débits définis dans l'EVP (DOE) et communication aux irrigants.

Préparation à la définition des modalités de gestion en période de restrictions (plan sécheresse).

Mise en place d'outils de suivi de la ressource : fiches, carnet d'enregistrement, compilation annuelle des résultats.

LOCALISATION

Communes du bassin versant

VOLUME D'EAU

Sans objet Économisé X Substitué

NIVEAU D'IMPACT ATTENDU

Faible Moyen X Fort

COÛT ESTIMATIF

< 10 k € TTC

Maîtres d'ouvrages potentiels : Associations Syndicales et propriétaires des canaux, FH 83, CDA83

ACTEURS PRESENTIS

Partenaires potentiels : DREAL, DDTM, AERMC, ARDEPI, Collectivités locales

Financeurs potentiels : AERMC, CR PACA,

CALENDRIER PREVISIONNEL ET DETAIL ESTIMATIF DES COÛTS ET DU TEMPS :

Année		2015	2016	2017
Type d'action et maître d'ouvrage	Sensibilisation des irrigants à la réglementation	DDTM, FH83 et chambre d'agriculture 83		
	Concertation sur les modalités d'application des débits réservés	FH83 et chambre d'agriculture 83		
	Mise en place d'outils de suivi de la ressource (fiches, carnets d'enregistrement...)	ASP, propriétaires individuels des canaux, FH83	ASP, propriétaires individuels des canaux, FH83	ASP, propriétaires individuels des canaux, FH83
	Relais - information des débits de gestion (DOE, DOC...)	FH83 et chambre d'agriculture 83	FH83 et chambre d'agriculture 83	FH83 et chambre d'agriculture 83
Coût estimatif en k€ TTC	Animation	1 300,00 €	X	X
	Prestation externe (outils de suivi de la ressource)	X	X	X
	Investissements (outils de suivi de la ressource)	X	X	X

Temps estimatif (en jours par an)	Animation	2 j	X	X
--------------------------------------	-----------	-----	---	---

Action 9 : Fermeture des canaux en période hivernale

L'EEVP relève un déficit en octobre de chaque année, et dès septembre lors des années très sèches. L'enquête réalisée par la DDTM et la chambre d'agriculture montre que près de la moitié des canaux sont fermés pour la période hivernale à partir de novembre, période à partir de laquelle les agriculteurs sont disponibles pour l'entretien de ces derniers. Ainsi 5 canaux sont fermés en hiver sur les 11 canaux actifs recensés suite à l'EEVP.

Les cultures irriguées sont principalement du maraîchage, des vergers, des prairies et des plantes aromatiques. Certains besoins d'irrigation persistent en octobre.

DESCRIPTION :

La majorité des canaux d'irrigation collectifs et individuels peuvent être fermés dès le début du mois d'octobre. Un arrêté préfectoral est envisagé afin d'imposer la fermeture des canaux.

Pour les canaux ayant un usage professionnel au cours de cette période, ou un usage autre que l'irrigation, les ayants-droit utilisateurs de l'eau doivent demander une dérogation auprès du préfet, précisant :

- l'usage de l'eau
- les surfaces irriguées
- les cultures arrosées
- le débit nécessaire
- le volume nécessaire.

La dérogation est attribuée par courrier du préfet.

Le dérogataire est alors tenu de déclarer chaque année les volumes prélevés, les débits et les dates de prélèvement en fin de période d'utilisation.

NB : Le respect de cette seule mesure permet de reconquérir l'équilibre quantitatif de ce territoire pour les années de pluviométrie moyenne en situation actuelle (donc sans tenir compte de l'évolution prévisible des besoins en eau).

LOCALISATION	Communes du bassin versant		
VOLUME D'EAU	Sans objet	Économisé X	Substitué
NIVEAU D'IMPACT ATTENDU	Faible	Moyen	Fort X
COUT ESTIMATIF	10 k €	TTC	
ACTEURS PRESENTIS	Maître d'ouvrage potentiel : Associations Syndicales et propriétaires des canaux, FH83, CDA83 Partenaires potentiels : DDTM, ARDEPI, Collectivités locales Financeurs potentiels : AERMC, CR PACA,		

CALENDRIER PREVISIONNEL ET DETAIL ESTIMATIF DES COUTS ET DU TEMPS :

Année		2015	2016	2017
Type d'action et maître d'ouvrage	Définition et programmation des aménagements à réaliser	Associations syndicales de gestion des canaux et propriétaires individuels de canaux	Associations syndicales de gestion des canaux et propriétaires individuels de canaux	Associations syndicales de gestion des canaux et propriétaires individuels de canaux
	Aménagement des prises d'eau (régulation)	–	Associations syndicales de gestion des canaux (3) et propriétaires individuels de canaux	Associations syndicales de gestion des canaux et propriétaires individuels de canaux (8)
	Fermeture des canaux en automne et en hiver	Associations syndicales de gestion des canaux et propriétaires individuels de canaux	Associations syndicales de gestion des canaux et propriétaires individuels de canaux	Associations syndicales de gestion des canaux et propriétaires individuels de canaux
	Information et animation	FH83 et chambre d'agriculture 83	FH83 et chambre d'agriculture 83	FH83 et chambre d'agriculture 83
	Information et animation	1 300,00 €	X	X
Coût estimatif en k€ TTC	Etudes, schémas d'aménagement	–	X	X
	Travaux d'aménagement	–	X	X
	Information et animation	2 j	X	X
Temps estimatif (en jours par an)	Définition et programmation des aménagements à réaliser	Associations syndicales de gestion des canaux et propriétaires individuels de canaux	Associations syndicales de gestion des canaux et propriétaires individuels de canaux	Associations syndicales de gestion des canaux et propriétaires individuels de canaux

Action 10 : Optimiser le fonctionnement des canaux

DESCRIPTION :

Inciter à la restauration des canaux poreux.

11 canaux en activité (dont 3 structurés en ASA) ont été recensés suite à l'EEVP et aux résultats de la dernière enquête menée sur le bassin (DDTM - 2014).

Les projets de modernisation (réhabilitation, conversion basse pression...) devront être portés par une structure collective (ASP ou le cas échéant une collectivité pour les canaux en régie municipale) pour pouvoir bénéficier d'aides de la part des partenaires financiers.

LOCALISATION

Communes du bassin versant

VOLUME D'EAU :

Sans objet Économisé X Substitué

NIVEAU D'IMPACT ATTENDU :

Faible Moyen Fort X

COÛT ESTIMATIF :

> 10 k € TTC

ACTEURS PRESENTIS

Maître d'ouvrage potentiel : Associations Syndicales, FH83, CDA83

Partenaires potentiels : DDTM, ARDEPI, Collectivités locales

Financeurs potentiels : AERMC, CR PACA, CD83

CALENDRIER PREVISIONNEL ET DETAIL ESTIMATIF DES COÛTS ET DU TEMPS :

Année		2015	2016	2017
Type d'action et maître d'ouvrage	Sensibilisation des ASA sur les programmes d'aides	FH83 et chambre d'agriculture 83	FH83 et chambre d'agriculture 83	FH83 et chambre d'agriculture 83
	Appui administratif à la création d'ASP	FH83 et chambre d'agriculture 83	FH83 et chambre d'agriculture 83	FH83 et chambre d'agriculture 83
	Appui à l'élaboration des projets de modernisation	FH83 et chambre d'agriculture 83	FH83 et chambre d'agriculture 83	FH83 et chambre d'agriculture 83
	Programmation des travaux à réaliser (Etudes / schémas)	–	Associations syndicales de gestion des canaux (3) et propriétaires individuels de canaux	Associations syndicales de gestion des canaux et propriétaires individuels de canaux (8)
	Réfection des canaux	–	Associations syndicales de gestion des canaux (3) et propriétaires individuels de canaux	Associations syndicales de gestion des canaux et propriétaires individuels de canaux (8)
Coût estimatif en k€ TTC	Information et animation	1 300,00 €	X	X
	Etudes de faisabilité / schémas hydrauliques	–	X	X
	Travaux de réfection	–	X	X
Temps estimatif (en jours par an)	Information et animation	2 j	–	–

Action 11 : Supprimer les prélèvements non nécessaires par les canaux

DESCRIPTION :

Inciter à la fermeture des canaux dont l'eau n'est plus utilisée, et aménager les prises de manière à laisser le libre écoulement de l'eau et la circulation de la faune piscicole dans le cours d'eau.

9 prises d'eau laissées à l'abandon ou non fonctionnelles et sans structure de gestion identifiée ont été recensées suite à l'EEVP et aux dernières données recueillies par la DDTM (2014).

LOCALISATION	Communes du bassin versant		
VOLUME D'EAU	Sans objet	Économisé X	Substitué
NIVEAU D'IMPACT ATTENDU	Faible	Moyen X	Fort
COUT ESTIMATIF	< 10 k €	TTC	
ACTEURS PRESSENTIS	Maître d'ouvrage potentiel : Propriétaires des ouvrages, FH83, CDA83 Partenaires potentiels : DDTM, Collectivités locales Financeurs potentiels : AERMC, CR PACA		

CALENDRIER PREVISIONNEL ET DETAIL ESTIMATIF DES COUTS ET DU TEMPS :

Année		2015	2016	2017
Type d'action et maître d'ouvrage	Sensibilisation des propriétaires des ouvrages	FH83 et chambre d'agriculture 83	FH83 et chambre d'agriculture 83	
	Définition et programmation des aménagements à réaliser	Propriétaires individuels de canaux	Propriétaires individuels de canaux	Propriétaires individuels de canaux
	Aménagement des prises d'eau (travaux)	Propriétaires individuels de canaux	Propriétaires individuels de canaux	Propriétaires individuels de canaux
	Fermeture des prises d'eau	Propriétaires individuels de canaux	Propriétaires individuels de canaux	Propriétaires individuels de canaux
Coût estimatif en k€ TTC	Information et animation	5 200,00 €	X	
	Etudes, schémas d'aménagement	–	X	X
	Travaux d'aménagement	–	X	X
Temps estimatif (en jours par an)	Information et animation	8 j	X	

Suivi du PGRE

NB : la gestion de crise n'est pas considérée dans ce PGRE qui recherche des outils de gestion courante de la ressource en eau. Aussi, les débits d'alerte et de crise ne sont pas repris dans ce document.

Ces derniers seront intégrés lors de la révision du Plan d'Action Sécheresse dans l'arrêté cadre du PAS.

Action 12 : Suivi des débits de gestion sur le bassin versant amont de l'Argens

DESCRIPTION :

Afin de contrôler le bon équilibre quantitatif du bassin, il est utile de définir les Débits d'Objectif d'Etiage (DOE). Ce débit doit permettre d'assurer à la fois les besoins du milieu et les usages humains, ce en moyenne au moins quatre années sur cinq. Le DOE a été calculé lors de l'étude d'évaluation des volumes prélevables du bassin versant de l'Argens.

Les stations de la DREAL à SEILLONS-SOURCE-D'ARGENS et à CHATEAUVERT sont opérationnelles. Le suivi des DOE pourra se faire dès 2015.

- Y5002020 L'Argens [source] à Seillons-Source-d'Argens
- Y5032010 L'Argens à CHÂTEAUVERT
- Y5005210 Le Cauron à BRAS, Pont de l'Avocado

LOCALISATION

CHATEAUVERT, SEILLONS-SOURCE-D'ARGENS

VOLUME D'EAU

Suivi Économisé X Substitué

NIVEAU D'IMPACT ATTENDU

Faible Moyen Fort X

COÛT ESTIMATIF

>10 k € TTC

ACTEURS PRESENTIS

Maître d'ouvrage potentiel : DREAL
Partenaire potentiel : SMA
Financier potentiel : AERMC

CALENDRIER PREVISIONNEL ET DETAIL ESTIMATIF DES COÛTS ET DU TEMPS :

Année		2015	2016	2017
Type d'action et maître d'ouvrage	Suivi des débits à la station limnimétrique	DREAL		
	Interprétation	DDTM		
Coût estimatif en k€ TTC	Non chiffré			
Temps estimatif (en jours par an)	Non chiffré			

Action 13 : Suivi des actions du présent PGRE

DESCRIPTION :

Un suivi sera réalisé par le comité de pilotage réuni par la DDTM83. La chambre d'agriculture et FH83 assureront le suivi des actions menées sur l'irrigation agricole.

Une évaluation sera faite une fois par an.

LOCALISATION	Ensemble du bassin versant		
VOLUME D'EAU	Suivi	Économisé X	Substitué
NIVEAU D'IMPACT ATTENDU	Faible	Moyen	Fort X
COUT ESTIMATIF	>10 k €	TTC	
ACTEURS PRESENTIS	Maître d'ouvrage potentiel : DDTM83, Chambre d'agriculture Partenaires potentiels : SMA, CD83, FH 83 Financeurs potentiels : AERMC, CR PACA,		

CALENDRIER PREVISIONNEL ET DETAIL ESTIMATIF DES COUTS ET DU TEMPS :

Année		2015	2016	2017
Type d'action et maître d'ouvrage	Coordination PGRE	DDTM 83	DDTM 83	DDTM 83
	Suivi des actions sur l'irrigation agricole	Chambre d'agriculture et FH 83	Chambre d'agriculture et FH 83	Chambre d'agriculture et FH 83
Coût estimatif en k€ TTC	Suivi des actions sur l'irrigation agricole	2 000,00 €	3 300,00 €	3 300,00 €
Temps estimatif (en jours par an)	DDTM 83	10 j	5 j	5 j
	Chambre d'agriculture et FH 83	3 j	5 j	5 j

Exemples d'indicateurs :

AEP	SDAEP	Nombre par année	Nb de communes pourvues d'un SDAEP/ nb total de communes
	SISPEA ou fiche simplifiée	Nombre par année	Nb de communes ayant envoyé le bilan/ nb total de communes
	Amélioration des réseaux AEP	Travaux engagés : liste	Linéaire traité
	Autres équipements d'économie d'eau	Liste	Coûts
	Rendement des réseaux	Nb de communes ayant atteint dans l'année le niveau minimum requis	Nombre de communes n'ayant pas atteint le niveau requis/nb total de communes
	Ressources de diversification	Travaux et études réalisés	
	Gestion supra-communale	Avancées	
	Communication auprès des usagers	Réalisation	
Irrigation	Caractérisation des prises d'eau	Taux de réalisation	
	Dispositifs de mesure des prélèvements	Actions de sensibilisation	
		Travaux réalisés de mise en conformité	Nb de prise d'eau conformes/nb total de prises d'eau
	Débits réservés mise en conformité	Nb concertations engagées	
		Nb AP signés	Nb de canaux ayant des autorisations compatibles/nb total de canaux
	Fermeture des canaux en hiver	AP	Date
		Nb de demandes de dérogation	Nb de dérogations accordées et débits correspondants
		Contrôles	Nb et résultats
Modernisation des canaux	Étanchéification Conversion basse pression Autres travaux	Type de travaux et coûts	
Fermeture des prises d'eau	Nb de fermetures effectives Travaux préalables	Nb fermetures/nb canaux abandonnés	
Suivi	Débits aux stations DREAL	Comparaison aux débits d'objectifs de l'EEVP	Analyse des écarts
	Volumes économisés	Par usage	Comparaison aux objectifs

CONCLUSION

Le programme d'action a fait l'objet d'une large concertation, avec la profession agricole d'une part et avec l'ensemble des usagers dont les collectivités d'autre part. Il permet d'arriver à l'objectif recherché en débit et en volumes.

Concernant les économies d'eau en eau potable, des projets sont engagés. Les moyens financiers nécessaires pour la modernisation des réseaux peuvent constituer un frein pour les communes rurales et il sera nécessaire de mobiliser au mieux les aides financières possibles. A noter que la pression sur la ressource locale est déjà allégée par le recours à l'eau du Verdon fournie par la SCP.

Les utilisateurs agricoles sont d'ores et déjà engagés dans les actions visant les économies d'eau. Ils ont notamment accepté de fermer les canaux en période hivernale dès que cela est possible. Par ailleurs, plusieurs d'entre eux ont d'ores et déjà modifié leurs systèmes d'irrigation en favorisant l'irrigation au goutte à goutte et le pompage direct dans les canaux. Les débits nécessaires sont ainsi moindres.

Estimation de l'impact des principales actions et atteinte des objectifs

Scénarii		Type d'usage	Septembre :	Octobre :
H1 : Etat actuel	Objectif de réduction		Équilibre	- 0,130 Mm ³
	Économies d'eau	Irrigation agricole : fermeture des canaux	/	- 0,150 Mm ³
H2 : 2030 avec évolution AEP	Objectif de réduction		- 0,050 Mm ³	- 0,180 Mm ³
	Économies d'eau	Irrigation agricole : fermeture des canaux + débit réservé	- 0,050 Mm ³	- 0,180 Mm ³
		AEP : amélioration réseaux +diversification		
H3 : 2030 avec changement climatique, évolution AEP, irrigation, disponibilité en eau	Objectif de réduction	objectif de réduction	- 0,180 Mm ³	- 0,330 Mm ³
	Économies d'eau	Irrigation agricole : fermeture des canaux + débit réservé + mode d'irrigation	- 0,100 Mm ³	- 0,180 Mm ³
		AEP : amélioration réseaux + transferts BV	- 0,080 Mm ³	- 0,150 Mm ³